

VG

ORIGINAL an:  
 Kenntnisnahme an:

110

nd

hp

PB.72.20.3.

aa  
 37

T é l é g r a m m e

Légation Suisse

Paris.

Numéro 27. Votre 31 concernant demande Vietnam stop S'agissant d'une entremise entre insurgés et gouvernement, nous ne saurions déférer au désir vietnamois sans consentement préalable gouvernement français stop Ne refuserions pas nos bons offices d'emblée car il est possible que gouvernement français fût heureux de s'en servir désirant éviter ingérence puissances intéressées stop Désirerions cependant être renseignés au préalable si délégation Vietnam Paris possède des instructions formelles et précises de Ho Chi Minh ou si elle n'est mue que par son propre désir de voir cesser hostilités stop Si seconde hypothèse s'avérait exacte refuserions bons offices stop Si en revanche vous obteniez la confirmation que demande est présentée par ordre de Ho Chi Minh et que gouvernement français accepte notre entremise donnerions consentement stop Il serait dans cette éventualité préférable que les négociations ne soient pas menées par un de nos consuls honoraires mais par votre Dégation ou à la rigueur celle de Londres Washington ou Nankin.

Politique

A. 5 2 3 .

Exp. 27.3.47, 19h30.